



Des lycéens sans affectation attaquent l'éducation nationale

Ce mercredi, à une heure où les élèves de terminale sont normalement en classe, Edgar, 17 ans, patiente dans une salle d'audience du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise). Ce redoublant de la filière S fait partie des quelques dizaines d'élèves des Hauts-de-Seine, candidats malheureux au baccalauréat, qui n'ont pas trouvé de place au lycée à la rentrée 2019. Six dossiers ont été examinés, le 13 novembre, dans le cadre d'une procédure en référé dans laquelle les lycéens réclament leur inscription en classe de terminale.

La veille de l'audience, Edgar, Matteo et les autres se sont vu offrir des places dans les modules de repréparation aux examens en alternance (Morea), un dispositif spécifique proposé aux décrocheurs scolaires – en principe, plutôt après un second échec au baccalauréat. Mais les élèves et leurs familles ne sont pas satisfaits de cette option, destinée à un public bien spécifique : les Morea permettent aux redoublants de suivre des cours uniquement dans les matières dans lesquelles ils ont échoué, avec des semaines n'excédant pas dix-huit heures de cours. Ces modules n'offriront pas de bulletin scolaire complet à présenter pour Parcoursup, la plate-forme de candidature dans l'enseignement supérieur. « Cela signifie que mes clients devront présenter pour Parcoursup leurs bulletins de l'année précédente, celle de leur échec au bac », s'inquiète Delphine Krust, leur avocate.

« Mon fils n'est pas un décrocheur »

La FCPE, qui a accompagné les familles dans le recours, dénonce elle aussi une solution « au rabais », destinée, selon elle, à « gérer les flux par manque de place », selon Abdelkrim Mesbahi, responsable de la FCPE des Hauts-de-Seine. L'antenne de la fédération de parents a comptabilisé 43 lycéens toujours sans solution. Le rectorat de Versailles, lui, en trouve plu-

tôt une vingtaine dans le département, et défend le choix de les inscrire dans les modules : « Pour certains élèves, les modules dédiés aux décrocheurs nous semblent plus adaptés », tranche-t-on au rectorat. « Selon quels critères ces lycéens ne pourraient-ils pas poursuivre leur scolarité dans leur filière d'origine ? », interroge en retour l'avocate. Les parents, eux, gèrent à la fois leur propre inquiétude et la frustration de leurs adolescents, qui tournent en rond depuis deux mois et demi. « Mon fils n'est pas un décrocheur, c'est l'inverse. Il a raté son bac et il a besoin d'aide », plaide François Nicolas, le père d'Edgar. « On est déjà en novembre, ils ont perdu un trimestre de cours », ajoute Aïcha, la mère de Ziyad, qui s'est vu proposer un module de redoublement, comme Edgar, à une heure de transport de son domicile. Dalila, la mère de Mohamed, est de loin la plus inquiète : pour elle, le module ne conviendra pas car son fils a échoué dans toutes les matières. « J'ai accepté parce que j'ai peur qu'il se retrouve sans rien, il commence demain, avoue-t-elle. Mais je sais déjà que ce sera trop léger pour tout ce qu'il a à rattraper. »

Difficile de savoir combien d'élèves sont concernés par ce problème. Au rectorat de Versailles, on dit découvrir de nouveaux cas régulièrement. Ailleurs, il reste 58 lycéens « sans solution » en Seine-Saint-Denis, « tous issus de la filière STMG, où la demande est particulièrement forte », précisent les services départementaux de l'éducation nationale à Bobigny. La FCPE 93 envisage d'accompagner les familles vers une saisine du tribunal administratif. Pour ceux des Hauts-de-Seine, la décision sera rendue la semaine prochaine. ■

VIOLAINE MORIN

CES ÉLÈVES, CANDIDATS MALHEUREUX AU BAC, FONT VALOIR LEUR DROIT À REDOUBLER